

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
5 SEPTEMBRE 2023**

---

**Séance ordinaire du 5 septembre 2023**

---

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le mardi 5 septembre 2023 à 20 h, à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Annie Soutière et Messieurs les conseillers Michel Lemaire, Jean-Philippe Cuénoud, Claude Vasseur, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario van Rossum, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

**Déroulement des séances**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle et donne lecture de la Politique élaborée par le Conseil municipal concernant le déroulement des séances.

**2023-09-500**      **Ordre du jour**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'adopter l'ordre du jour, le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2023-09-501**      **Procès-verbal d'août 2023**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance tenue en août 2023;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 août 2023, tel que rédigé.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2023-09-502**      **Comptes**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 5 septembre 2023;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 99 171,06 \$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Période de questions portant sur les comptes**

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
5 SEPTEMBRE 2023**

**Liste de la correspondance**

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 5 septembre 2023.

**Rue des Érables : demande de dos d'âne et d'affiches de limite de vitesse**

Les membres du Conseil ont pris connaissance des courriels datés du 10 et 19 août 2023 d'une résidente de la rue des Érables demandant l'installation de dos d'âne et d'affiches de limite de vitesse sur la rue. Le Conseil n'est pas favorable à l'installation de dos d'âne, cependant des panneaux « Ralentez » (silhouettes d'enfants) seront installés dans la rue.

**2023-09-503**

**Répartition des appels d'urgence : regroupement régional**

Considérant la révision actuelle des services de la Centrale des Appels d'Urgence de Chaudière-Appalaches (CAUCA) qui couvre actuellement les municipalités rurales du Haut-Richelieu;

Considérant que CAUCA proposera dorénavant un système de quote-part selon la population afin de financer ses services;

Considérant la modernisation des services de répartition pour les appels d'Urgence;

Considérant que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu offre le service de répartition des appels d'urgence actuellement sur son territoire;

Considérant que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a fait part de son ouverture à augmenter la couverture de son service de répartition des appels d'urgence sur le territoire de la MRC;

Considérant la collaboration existante entre les services incendies de la MRC du Haut-Richelieu et la réaffirmation de celle-ci dans le cadre d'un regroupement des communications des appels d'urgence;

Considérant que la réalisation d'une étude pour ce projet de regroupement pourrait être subventionnée dans le cadre du *Fonds régions et ruralité – Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – Axe Coopération intermunicipale*;

Considérant que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu serait responsable de déposer la demande d'aide financière au nom des municipalités participantes;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville propose à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu de procéder à une étude de regroupement pour le service de répartition des appels d'urgence sur l'ensemble du territoire de la MRC du Haut-Richelieu;
- que cette étude analyse la faisabilité du projet ainsi que le coût pour les municipalités qui participeraient à cet éventuel projet de coopération municipale;
- que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville autorise la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu à préparer un projet de demande d'aide financière en son nom au du *Fonds régions et ruralité – Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – Axe Coopération intermunicipale*;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
5 SEPTEMBRE 2023**

- que la présente résolution soit transmise à l'ensemble des municipalités de la MRC du Haut-Richelieu, à la directrice générale de la MRC du Haut-Richelieu, Madame Joane Saulnier, ainsi qu'à la coordonnatrice du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu, Madame Michelle Chabot;
- que la présente résolution soit transmise aux directeurs incendies qui couvrent le territoire de la MRC du Haut-Richelieu.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2023-09-504**

**Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM) : formation en gestion de crise**

Considérant que la FQM offre une série de webinaires en 4 volets dédiée à la gestion de crise en milieu municipal;

Considérant qu'une inscription avant le 21 septembre 2023 permet d'obtenir le 4<sup>e</sup> volet gratuitement;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'inscrire Monsieur Mario van Rossum aux webinaires de la FQM pour un montant de 225 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Caisse Desjardins du Haut-Richelieu : guichet automatique**

Les membres du Conseil ont reçu copie du courriel daté du 24 août 2023 de Monsieur Yves Bisson, directeur général de la Caisse Desjardins du Haut-Richelieu, annonçant le non-renouvellement du bail et le retrait du guichet automatique situé dans l'immeuble appartenant à la Municipalité au 555, rue Principale. Le bail prend fin en mars 2024.

**2023-09-505**

**Journalier temporaire : embauche**

Considérant l'arrêt de travail du journalier de la Municipalité;

Considérant que les membres du Conseil jugent nécessaire de nommer un journalier temporaire afin de seconder l'inspecteur municipal;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'entériner l'embauche de Monsieur Joël Prud'homme à titre de journalier temporaire, et ce, selon les conditions du document intitulé « Condition de travail – Joël Prud'homme – 14 août 2023 ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2023-09-506**

**Rue des Frênes et Chalet des loisirs : gravier**

Considérant la nécessité d'achat et d'épandage de gravier au cours du mois d'août 2023 dans la rue des Frênes et au Chalet des loisirs;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'entériner l'achat et l'épandage de 80 tonnes de gravier à Groupe Manu inc. pour un montant de 2 600 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

- 4095 -

Maire: \_\_\_\_\_  
Greffière-trés.: \_\_\_\_\_

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
5 SEPTEMBRE 2023**

**2023-09-507**

**Pavage 2023 : décompte**

Considérant que la Municipalité a octroyé le contrat pour les travaux de pavage 2023 dans les rues de la Municipalité à MSA Infrastructures inc.;

Considérant le certificat de paiement numéro 1 préparé par FNX innov;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 406 156,82 \$ à MSA Infrastructures inc. correspondant au paiement des travaux réalisés incluant les taxes, moins la retenue de 10 %.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2023-09-508**

**Entretien d'hiver des chemins et rues pour les saisons 2024/2025, 2025/2026 et 2026/2027 : clause d'ajustement de prix pour le carburant**

Considérant la parution d'un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour l'entretien d'hiver des chemins et rues pour les saisons 2024/2025, 2025/2026 et 2026/2027;

Considérant que les membres du Conseil désirent ajouter une clause d'ajustement de prix pour le carburant;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'autoriser un addenda aux documents d'appel d'offres pour ajouter une clause d'ajustement de prix pour le carburant.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**475, chemin Robert : demande de réparation d'asphalte**

Concernant la demande de réparation d'asphalte au 475, chemin Robert, des vérifications ont été effectuées et démontrent que le terrain visé par la demande de réparation est situé hors de la limite de propriété de la Municipalité. Le Conseil ne donnera pas suite à la demande.

**Chemin Saint-François : travaux**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la résolution de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir concernant le dépôt d'une demande d'aide financière pour la réalisation de travaux d'infrastructure sur la section de 2,9 km du chemin Saint-François visée par l'entente intermunicipale et prévoyant la participation de la Municipalité de Saint-Brigide-d'Iberville pour 22 % du coût des travaux.

**2023-09-509**

**Bell : demande de consentement**

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de consentement de Bell pour le déplacement de 2 poteaux et le transfert d'attaches sur la rue Bonvouloir pour l'immeuble situé au 314, rang des Écossais;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
5 SEPTEMBRE 2023**

- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, à signer la demande de consentement, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2023-09-510**

**Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028 : renouvellement du programme**

Considérant que les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

Considérant que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

Considérant que ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

Considérant que malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

Considérant que la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

Considérant que la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

Considérant l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

Considérant que la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

Considérant que les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

Considérant que les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
5 SEPTEMBRE 2023**

- de conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- d'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- de n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- de permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- de rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques;
- de transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés du comté, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2023-09-511**

**Affluent des eaux usées : échantillonnage**

Considérant qu'un service d'échantillonnage de l'affluent des eaux usées est nécessaire;

Considérant la soumission reçue pour l'échantillonnage à l'immeuble situé au 368, rue Principale et à la station de pompage des eaux usées de la Municipalité;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'octroyer le contrat de services d'échantillonnage à EnviroServices, selon les termes de la soumission datée du 9 août 2023, pour un montant maximal de 3 320 \$ par mois, plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2023-09-512**

**Station de pompage : nettoyage semestriel**

Considérant le nettoyage semestriel de la station de pompage;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'octroyer le contrat de nettoyage de la station de pompage à Le groupe ADE inc., selon les termes de la soumission datée du 29 août 2023, pour un montant maximal de 3 500 \$ plus taxes incluant la disposition des boues.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
5 SEPTEMBRE 2023**

2023-09-513

**Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)**

Considérant le contrat octroyé en novembre 2022 à TechnoRem pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable;

Considérant le soutien financier offert dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection d'eau potable (PEPPSEP);

Considérant qu'il est possible de déposer une demande en partenariat avec la Ville de Saint-Césaire;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière en partenariat avec la Ville de Saint-Césaire et d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, à signer tous les documents, et ce, pour et au nom de la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2023-09-514

**Office d'habitation de Brome-Missisquoi : budget 2023 révisé**

Considérant le budget révisé 2023 daté du 4 août 2023 de l'Office d'habitation de Brome-Missisquoi qui porte à 13 783 \$ la quote-part de la Municipalité, soit une augmentation de 19 \$;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'approuver le budget 2023 révisé.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Rapport des permis**

Le rapport des permis émis pour le mois d'août 2023 est déposé au Conseil.

2023-09-515

**Étude géotechnique, environnementale des sols Phase 1 et caractérisation environnementale des sols : mandat**

Considérant que des services professionnels pour la réalisation d'une étude géotechnique, environnementale des sols Phase 1 et caractérisation environnementale des sols en lien avec le projet de construction du complexe municipal sont requis;

Considérant les soumissions reçues;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'octroyer le mandat de services professionnels à Les Laboratoires de la Montérégie inc., selon les termes de la soumission datée du 9 août 2023, pour un montant maximal de 32 990 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

2023-09-516

**Plan d'arpentage : mandat**

Considérant que des services professionnels pour la mise à niveau du levé topographique en lien avec le projet de construction du complexe municipal sont requis;

Considérant les soumissions reçues;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
5 SEPTEMBRE 2023**

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'octroyer le contrat à Denicourt, selon les termes de la soumission datée du 23 août 2023, pour un montant maximal de 1 750 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2023-09-517**

**Halloween**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du tableau des activités prévues dans le cadre de l'Halloween;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'autoriser les activités prévues pour Halloween et une dépense pour un montant maximal de 1 500 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Rapports du maire et des comités**

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

**Période de questions**

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

**2023-09-518**

**Levée de la séance**

Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose de lever la séance.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

\_\_\_\_\_  
Mario van Rossum, maire

\_\_\_\_\_  
Christianne Pouliot, directrice générale  
et greffière-trésorière

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

\_\_\_\_\_  
Christianne Pouliot, directrice générale  
et greffière-trésorière

**Attestation relative à la signature des résolutions**

Je soussigné Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Mario van Rossum, maire



**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
11 SEPTEMBRE 2023**

---

**Séance extraordinaire du 11 septembre 2023**

---

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 11 septembre 2023 à 20 h 50, à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Annie Soutière et Messieurs les conseillers Michel Lemaire, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario van Rossum, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

**Avis de convocation**

L'avis de convocation a été transmis conformément à la Loi.

**2023-09-519**

**Réservoir : pompe**

Considérant que la pompe de distribution numéro 1 au réservoir doit être remplacée;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'autoriser l'achat et l'installation d'une nouvelle pompe au réservoir pour un montant maximal de 18 600 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2023-09-520**

**Étangs : diffuseurs**

Considérant la recommandation de Tetra Tech QI inc. pour l'ajout de 18 diffuseurs aux étangs;

Considérant les soumissions reçues pour la fourniture des pièces et la main-d'oeuvre;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'octroyer le contrat d'achat et d'installation des diffuseurs à Brault Maxtech, selon les termes des soumissions datées du 8 septembre 2023, pour un montant maximal de 8 500 \$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Période de questions concernant les sujets mentionnés**

Il n'y a aucune personne dans la salle.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
11 SEPTEMBRE 2023**

**Levée de la séance**

Considérant que tous les sujets à l'ordre du jour ont été traités, la séance extraordinaire est levée.

\_\_\_\_\_  
Mario van Rossum, maire

\_\_\_\_\_  
Christianne Pouliot, directrice générale  
et greffière-trésorière

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

\_\_\_\_\_  
Christianne Pouliot, directrice générale  
et greffière-trésorière

**Attestation relative à la signature des résolutions**

Je soussigné Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Mario van Rossum, maire